Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20151126-2015_B589-DE
Date de télétransmission : 27/11/2015
Date de réception préfecture : 27/11/2015

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B589

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Mise en place d'une offre de transport public régulier de type navette sur la zone commerciale de Plan de Campagne

---

Le 26 novembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 novembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques - ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade - CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence - DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :
AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge, donne pouvoir à MANCEL Jöel - FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie - FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence, donne pouvoir à PELLENC Roger - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :
BURLE Christian, membre du bureau, Peynier - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet

Monsieur Richard MALLIÉ donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

DGA MIT
Direction Mobilité
MCB

03_2_13

BUREAU DU 26 NOVEMBRE 2015

Rapporteur : Richard MALLIÉ
Co-rapporteur : Guy BARRET

Politique publique : Aménagement du territoire

Thématique : Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

Objet : Mise en place d'une offre de transport public régulier de type navette sur la zone commerciale de Plan de Campagne
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il est proposé la mise en place d'une nouvelle offre de transport public régulier sur la zone commerciale de Plan de Campagne à compter du mois de décembre 2015 pour un coût annuel de 158 265 € HT.

Exposé des motifs :

L'association CVR « Cadre de Vie Régional » représentant les commerçants de la zone commerciale de Plan de Campagne a mis en place sur cette zone, un PDIE dénommé "EcoPlan"avec l'aide d'un bureau d'études. En 2013, à la demande de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence, suite à un incident climatique, CPA co-anime le PDIE avec l'association CVR.

Depuis deux ans, un groupe de travail, composé des représentants des collectivités CPA, Région PACA, Conseil départemental 13, RFF, communes des Pennes-Mirabeau, de Cabriès, de Bouc Bel Air, du SDIS et l'association CVR, s'est concentré sur plusieurs axes de travail, et notamment :

- Mise aux normes de l'arrêt de bus Leclerc,
- Modification de l'itinéraire du BHNS pour tenir compte du futur Pôle d'échanges,
- Validation de la halte ferrée par RFF,
- Lancement d'une étude d'insertion urbaine du pôle d'échanges. Réflexion sur la création d'un parc relais ainsi que des accès de ce futur parc relais.
- Lancement d'une étude visant l'amélioration de la desserte en transports en commun de la zone de Plan de Campagne.

Dans le cadre de cette étude, il avait été préconisé la création d'une navette interne à la zone de Plan de Campagne.

L'itinéraire proposé forme une boucle qui dessert la majeure partie des commerces de Plan de Campagne, et permet surtout de faire de correspondances avec les réseaux du SMITEEB, de CARTREIZE et de la CPA. Son itinéraire sera Leclerc / Chemin de la Grande Campagne / Avant-Cap / Rond-point central / Casino / Cinéma / Chemin de la Penne aux Pins / avenue de Plan de Campagne. Son indice de ligne sera le 202.

Caractéristiques d'exploitation de la ligne :

- L'amplitude de service est du mardi au dimanche de 10h00 à 20h00.
- La fréquence de passage prévue est d'un bus toutes les 20 minutes. Cette fréquence dépendra des aléas de circulation, notamment le samedi et dimanche.

Matériel roulant :

- Le véhicule utilisé est un de type Mercedes Sprinter, état neuf.
Ce véhicule sera équipé de girouette, pupitre billettique, valideur, SAE-IV.
- Il sera doté de la nouvelle livrée "Pays d'Aix Mobilité".

Tarification à bord :

- La tarification sera celle des petites réseaux urbains de la CPA :

1/ Sans correspondance :
- ticket unité : 0,60€
- ticket 10 voyages : 5€
- abonnement mensuel : 18€

2/ Avec correspondance lignes CPA / Pays d'Aix Mobilité :
- ticket unité : 1,10€
- ticket 2 voyages : 2€
- ticket 10 voyages : 8€.

Navette accessible aux Abonnés du réseau CPA et du réseau Bus de l'étang de Berre mensuel et annuels

Éléments contractuels :

- Kilométrage commercial annuel : 30 139 kms
- Prix retenu pour la prestation annuel : 158 265 €HT

Cette nouvelle offre a été validée par les représentants des commerçants et propriétaires de Plan de Campagne. Elle sera mise en place en décembre 2015 à titre expérimental. Un premier bilan sera effectué sous trois mois et ensuite 6 mois à compter de sa mise en œuvre.Tous les éléments, itinéraire de la ligne, tarification, conditions d'utilisation seront revus en fonction des résultats de l'expérimentation.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code des transports ;
VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau;
VU l'avis de la Commission aménagement de l'espace et mobilité en date du 10 novembre 2015;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la nouvelle offre de transport public régulier de personnes sur la zone commerciale de Plan de Campagne;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son Représentant à signer les pièces relatives à ce dossier ;
- **DECIDER** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Annexe des Transports Publics Urbains, section de Fonctionnement, nature 611.

2015_B589

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Mise en place d'une offre de transport public régulier de type navette sur la zone commerciale de Plan de Campagne

---

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI